

Résumé – Revue annuelle du système de Madrid 2023





Résumé

Revue annuelle du

système de Madrid 2023

Enregistrement international

des marques

Ce résumé met en évidence les grandes tendances relatives à l'utilisation du système de Madrid administré par l'OMPI.

Pour accéder aux statistiques complètes, veuillez consulter la *Revue annuelle du système de Madrid 2023*, disponible à l'adresse <http://www.wipo.int/ipstats/fr>

Principaux chiffres pour 2022

69 000 (-6,1%)
Demandes internationales
selon le système de Madrid¹

485 475 (-6,5%)
Désignations dans les
demandes internationales

68 589 (+0,5%)
Enregistrements
internationaux selon le
système de Madrid

59 125 (-4%)
Désignations postérieures
dans les enregistrements
internationaux

36 168 (+5,2%)
Renouvellements
d'enregistrements
internationaux

855 749 (+3,9%)
Enregistrements
internationaux actifs
(en vigueur)

6 940 319 (+1,8%)
Désignations dans
les enregistrements
internationaux actifs

113 (+3 membres)
Parties contractantes
(Membres du système
de Madrid)

129 (+3 pays)
Pays couverts

1 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre total de demandes selon le système de Madrid est une estimation.

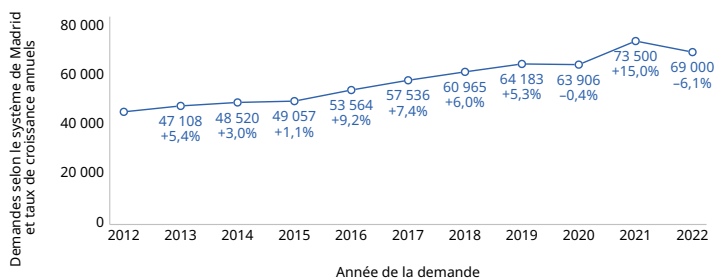
Statistiques concernant les demandes internationales selon le système de Madrid

L'utilisation du système international des marques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour la protection des marques a reculé de 6,1%, soit la plus forte baisse depuis 2009. Le nombre total de demandes déposées en 2022 était d'environ 69 000.

Environ 69 000 demandes d'enregistrement international de marques ont été déposées via le système de Madrid de l'OMPI concernant l'enregistrement international des marques (figure 1), soit une diminution de 6,1% par rapport à 2021. En 2021, les perturbations économiques provoquées par la pandémie de COVID-19 ont incité les entreprises à mettre en place de nouveaux produits et services, qui ont contribué à alimenter la croissance exceptionnelle de la protection internationale des marques. Bien que plus faible qu'en 2021, le nombre total de demandes déposées selon le système de Madrid de l'OMPI concernant l'enregistrement international des marques était toujours, en 2022, de 8% supérieur à celui de 2020.

Après une croissance exceptionnelle de 15% en 2021, l'utilisation du système de Madrid a diminué de 6,1% en 2022. Le nombre de demandes déposées dans le cadre du système de Madrid en 2022 était d'environ 69 000.

1. Évolution des demandes internationales de 2012 à 2022



Note : les données pour 2022 sont des estimations de l'OMPI.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Trois pays – le Belize, Cabo Verde et le Chili – ont adhéré au système de Madrid en 2022, portant le nombre de membres à 113, couvrant 129 pays.

Le Belize, Cabo Verde et le Chili ont adhéré au système de Madrid en 2022, portant le nombre total de membres à 113 au 31 décembre 2022 et élargissant ainsi encore la couverture du système dans la région des pays africains et dans la région des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Avec ces trois adhésions, en 2022, le système de Madrid offrait aux propriétaires de marques la possibilité d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque dans une zone comprenant un total de 129 pays. Pris ensemble, les membres du système de Madrid représentent 67% de tous les pays du monde, qui abritent 82% de la population mondiale et réalisent près de 88% du produit intérieur brut (PIB) mondial. Le système a le potentiel de poursuivre son expansion à mesure que le nombre de membres continue de croître².

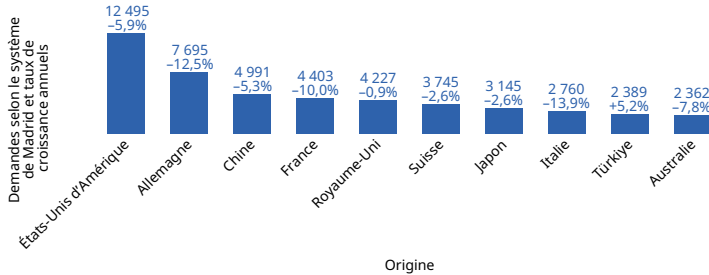
Quelle était l'origine des principaux utilisateurs du système de Madrid en 2022?

Les déposants des États-Unis d'Amérique (12 495) ont déposé le plus de demandes d'enregistrement international de marques, suivis des déposants de l'Allemagne (7695), de la Chine (4991), de la France (4403) et du Royaume-Uni (4227) (figure 2). Parmi les 10 principaux pays d'origine, seule la Türkiye (+5,2%) a enregistré une hausse entre 2021 et 2022. À l'inverse, l'Allemagne (-12,5%) et l'Italie (-13,9%) ont enregistré les plus fortes baisses. Malgré le recul annuel de certains des principaux pays d'origine, comme la France (-10%), le Royaume-Uni (-0,9%) et les États-Unis d'Amérique (-5,9%), entre 2021 et 2022, le nombre de demandes déposées par ces trois pays en 2022 demeurait plus élevé qu'en 2020 à hauteur de 17,7%, 12,9% et 24,8%, respectivement.

2 Les données complètes de la Banque mondiale relatives à la population et au PIB ne sont disponibles que jusqu'en 2021.

Malgré les baisses enregistrées au cours de l'année, les déposants d'Allemagne, de Chine et des États-Unis d'Amérique sont restés les plus gros déposants de demandes selon le système de Madrid en 2022.

2. Demandes internationales pour les 10 principaux pays d'origine en 2022



Note : les données pour 2022 sont des estimations de l'OMPI.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

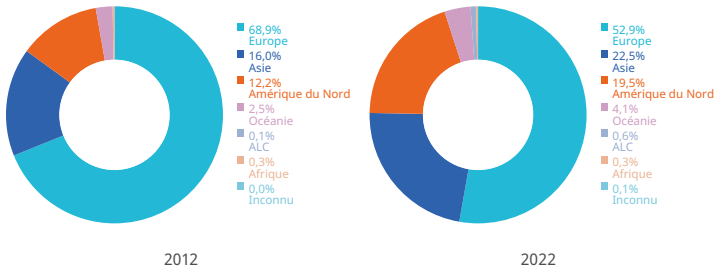
Pris ensemble, les 10 principaux pays d'origine ont représenté près de 70% des demandes déposées selon le système de Madrid en 2022, une proportion qui reste quasiment inchangée depuis plus d'une décennie. La composition et le classement des 10 principaux pays d'origine en 2022 sont restés en grande partie inchangés depuis 2021. La seule différence concerne la Türkiye qui, en passant devant l'Australie, est devenue le neuvième principal pays d'origine en ce qui concerne le nombre de demandes selon le système de Madrid en 2022.

En 2022, les déposants établis dans les pays membres du système de Madrid situés en Europe ont continué de déposer la majorité des demandes selon le système de Madrid (52,9%). Cela représente toutefois 16 points de pourcentage de moins que leur part combinée 10 ans plus tôt, en 2012. Alors qu'en 2022, plus de la moitié des demandes selon le système de Madrid continuaient de provenir d'Europe, plus d'un cinquième (22,5%) provenaient d'Asie. Cette part a augmenté de près de sept points de pourcentage par rapport à 2012 (16%). Avec l'adhésion récente du Canada au système de Madrid, près d'un cinquième (19,5%) des demandes en 2022 ont été déposées par des déposants établis en Amérique du Nord, alors qu'ils représentaient seulement 12,2% en 2012,

lorsque les États-Unis d'Amérique étaient le seul membre du système de Madrid situé dans cette région géographique (figure 3).

Grâce en partie à l'adhésion récente du Canada au système de Madrid, les déposants établis en Amérique du Nord ont déposé 19,5% de l'ensemble des demandes selon le système de Madrid en 2022, ce qui représente la plus forte augmentation en points de pourcentage, toutes régions géographiques confondues, au cours de la dernière décennie.

3. Demandes internationales par région en 2012 et 2022



Note : ALC désigne la région Amérique latine et Caraïbes.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Une fois de plus, non seulement les déposants des États-Unis d'Amérique ont déposé le plus grand nombre de demandes en vertu du système de Madrid en 2022, mais ils ont continué de faire le plus grand nombre de désignations (87 110) dans les demandes afin d'étendre la portée géographique de la protection de leurs marques. Ce résultat correspond presque à une fois et demie le nombre de désignations dans les demandes de la Chine (58 891), classée deuxième. Les déposants de l'Allemagne (45 172) se sont classés troisièmes en ce qui concerne le nombre de désignations effectuées en 2022, suivis de ceux du Royaume-Uni (28 972) et de la France (28 095).

Parmi les 10 principaux pays d'origine des désignations, huit ont enregistré un recul annuel, l'Allemagne (-14,8%) enregistrant le plus fort recul, suivie du Royaume-Uni (-11,8%). En revanche, les deux principaux pays d'origine restants ont connu une croissance à deux chiffres, avec la République de Corée (+25,4%) et la Türkiye (+25,6%) enregistrant la plus forte croissance.

Le nombre plus élevé de désignations chinoises dans les demandes selon le système de Madrid peut s'expliquer par le fait que les déposants établis en Chine ont désigné, en moyenne, 12 membres du système de Madrid dans chaque demande déposée en 2022. Il s'agit de la moyenne la plus élevée parmi les 10 principaux pays d'origine des désignations, bien plus que la moyenne de six désignations enregistrée par les déposants installés en Allemagne. Toutes origines confondues, la moyenne du nombre de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid était d'environ sept, une moyenne qui demeure quasiment inchangée depuis plus d'une décennie.

La société française L'Oréal, avec 170 demandes déposées selon le système de Madrid, est demeurée le principal déposant pour la deuxième année consécutive en 2022.

L'Oréal (France) a déposé 170 demandes selon le système de Madrid en 2022, plus que tous les autres déposants cette année. Glaxo Group (136), du Royaume-Uni, a gagné une place pour se hisser en deuxième position, suivi de Novartis AG (131), de la Suisse, de Euro Games Technology (120), de la Bulgarie, et de Hyundai Motor Company (108), de la République de Corée. En 2022, Hyundai Motor Company a déposé 75 demandes de plus qu'en 2021, passant de la quarante-huitième à la cinquième place du classement des principaux déposants. Spécialisée dans les achats et la livraison de produits alimentaires en ligne, la société Maplebear Inc. (82), des États-Unis d'Amérique, a également enregistré une augmentation notable (+77 demandes), se hissant ainsi à la huitième place.

Parmi les 30 principaux déposants selon le système de Madrid, 10 étaient des sociétés pharmaceutiques, trois des entreprises du secteur automobile ou des cosmétiques et deux des entreprises du commerce de détail ou des entreprises technologiques ou d'électronique grand public. Les 10 principaux déposants restants étaient des entreprises actives dans des secteurs allant notamment des sciences agricoles aux produits chimiques, en passant par les produits de consommation, la confiserie et la transformation des denrées alimentaires et des boissons. Au total, 19 des 30 principaux déposants en 2022 étaient des entreprises situées en Europe. Sept autres étaient situées en Asie et quatre en Amérique du Nord. Si l'on prend en considération presque

l'ensemble des 100 principaux déposants du système de Madrid, il apparaît que 52% étaient installés en Europe, 24% en Asie, 23% en Amérique du Nord, 1% en Océanie, alors qu'aucun pays de la région Amérique latine et Caraïbes ou d'Afrique ne figurait parmi les principaux déposants. Ensemble, ces principaux déposants représentaient près de 4100 demandes. Cependant, ce résultat représente un peu moins de 6% de toutes les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2022 (semblable à 2021 et 2020), ce qui montre à quel point l'utilisation du système de Madrid est répartie entre des déposants nombreux et divers.

Des entreprises situées dans 25 pays, notamment l'Australie, le Canada, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Irlande, le Japon, la Slovénie et la Türkiye, ont déposé au moins 20 demandes en vertu du système de Madrid en 2022, se classant ainsi parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid. Pour la première fois, les entreprises les mieux représentées dans la liste des principaux déposants étaient installées aux États-Unis d'Amérique (21), en Allemagne (17), au Japon et en Suisse (10), en France (6), en République de Corée (5) et en Chine (4).

Quels sont les produits et services qui ont le plus bénéficié de la protection en tant que marques?

Les statistiques relatives à la classification de Nice permettent de classer les types de produits et de services les plus souvent indiqués dans les demandes d'enregistrement international de marques. Au cours des 15 dernières années, les déposants du système de Madrid ont indiqué, en moyenne, entre deux et trois classes de produits et de services de la classification de Nice. À l'instar des demandes déposées en vertu du système de Madrid, le nombre total de classes indiquées dans les demandes a baissé, dans une moindre mesure cependant, de 2,9% en 2022.

Depuis 1985, la classe la plus souvent indiquée parmi un total de 45 est la classe 9 qui concerne des produits tels que le matériel et les logiciels informatiques, et d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique. En 2022, la classe 9 représentait à elle seule un peu plus du dixième (11,4%) de toutes les classes indiquées dans les demandes déposées, soit une légère augmentation par rapport à la part de 10,7% en 2021. Les autres classes le plus souvent mentionnées étaient

les suivantes : la classe 35 (8,9% du total), qui comprend des services tels que des travaux de bureau, la publicité et la gestion des affaires commerciales; la classe 42 (8,6%), qui comprend les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifiques, industriels ou technologiques et les spécialistes dans le domaine informatique; la classe 41 (5,6%), qui couvre principalement les services dans le domaine de l'éducation, de la formation, du divertissement, du sport et des activités culturelles; la classe 5 (4,2%), qui comprend principalement les produits pharmaceutiques et les autres préparations à usage médical; et la classe 25 (3,8%), qui comprend les vêtements et l'habillement. Trois des cinq classes le plus souvent indiquées concernaient des services. Malgré un recul général des demandes selon le système de Madrid en 2022, 11 des 45 classes de la classification de Nice ont enregistré une hausse. La classe 40, qui couvre les services relatifs au traitement de matériaux et qui était classée 25e en 2022, a connu la plus forte croissance annuelle (10,2%), suivie de la classe 36, classée huitième (+10,1%), qui couvre les services d'assurance, les services financiers et les affaires immobilières. En revanche, 19 des 34 classes restantes de la classification de Nice qui ont connu un déclin d'environ 10% ou plus. Il est intéressant de noter que deux classes étroitement liées au type de produits faisant souvent l'objet de demandes d'enregistrement international de marque durant la période suivant immédiatement le début de la pandémie de COVID-19, à savoir les classes 5 (12,3%) et 10 (15,3%), qui comprennent les instruments chirurgicaux et médicaux, ont été beaucoup moins indiquées dans les demandes en 2022.

Les classes de services indiquées dans l'ensemble des demandes selon le système de Madrid ont atteint un nombre record, représentant près de 39% de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes.

Les 34 premières des 45 classes de la classification de Nice concernent des produits, tandis que les 11 autres classes visent des services. Chaque année, depuis 2018, plus d'un tiers de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes selon le système de Madrid concernait des services. En 2022, cette part a atteint le niveau record de 38,8%. Cela représente une augmentation de près de 8 points de pourcentage de plus que

la part combinée de 30,6% enregistrée 10 ans plus tôt, en 2012, et traduit la croissance générale de l'industrie mondiale des services. Toutefois, la part des classes de produits et celle des classes de services sont différentes selon les pays d'origine. Par exemple, parmi les pays d'origine sélectionnés, la Roumanie (51,5%), la Norvège (45,8%), le Mexique (44%), la Colombie (43,8%) et les États-Unis d'Amérique (43,5%) présentaient les parts les plus élevées de classes de services dans les demandes selon le système de Madrid déposées en 2022, enregistrant environ 44% ou plus de toutes les classes indiquées. Les autres pays qui disposent d'un secteur des services développé, tels que l'Australie, le Canada, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse ont également enregistré des parts élevées (environ 43%) de classes de service mentionnées dans les demandes. Inversement, la Chine (21,2%), le Maroc (23,1%) et la Malaisie (28,5%) avaient des parts de classes de services inférieures à 30%.

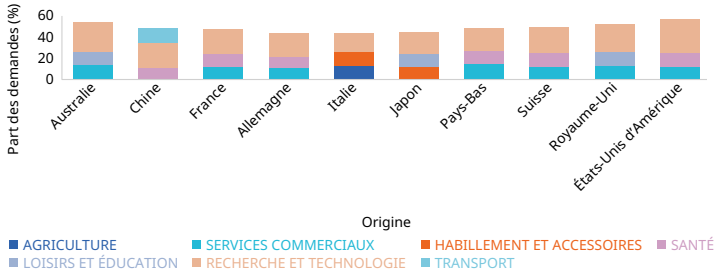
Le secteur de la recherche et de la technologie continue de représenter la part la plus importante des demandes de protection de marques selon le système de Madrid, avec environ 24% de l'ensemble des classes.

À des fins statistiques, les 45 classes de la classification de Nice sont regroupées en 10 secteurs d'activité. Le secteur de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (recherche et technologie) qui comprend notamment les classes 9 et 42 de la classification de Nice, les plus souvent indiquées, a continué de représenter la plus grande part (23,9%) de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2022. Il était suivi du secteur des services commerciaux (11,8% de l'activité totale en matière de dépôts) et du secteur des produits pharmaceutiques, de la santé et des cosmétiques (le secteur de la santé) (11,7%), avec des parts presque égales, et du secteur des loisirs et de l'éducation (10,5%), qui ont remplacé le secteur des vêtements et des accessoires (9,8%) à la quatrième place. L'agriculture (9,3%) venait ensuite à la sixième place. Comme pour les années précédentes, les secteurs des produits chimiques (3,3%), de la construction (7,1%), de l'équipement ménager (6,4%) et des transports (6,2%) ont été les quatre secteurs pour lesquels l'activité de dépôt a été la plus faible.

Les trois principaux secteurs indiqués dans les demandes selon le système de Madrid varient en fonction des origines. Le secteur recherche et technologie a été le principal secteur d'activité pour l'ensemble des 10 principales origines (figure 4). Les services commerciaux figuraient parmi les trois principaux secteurs d'activité pour sept des principaux pays d'origine, le secteur de la santé pour six. Les loisirs et l'éducation étaient le troisième principal secteur d'activité pour les déposants de l'Australie, du Japon et du Royaume Uni. Les vêtements et les accessoires étaient le deuxième et le troisième principal secteur d'activité en Italie et au Japon. L'Italie était le seul pays d'origine pour lequel l'agriculture figurait parmi les trois principaux secteurs d'activité, et seule la Chine comptait les transports parmi ses trois principaux secteurs d'activité.

La recherche et la technologie sont le premier secteur d'activité dans lequel des demandes ont été déposées en vertu du système de Madrid pour l'ensemble des 10 principaux pays d'origine. Les vêtements et les accessoires figuraient parmi les trois principaux secteurs pour les déposants établis en Italie et au Japon.

4. Demandes internationales par secteur d'activité pour les 10 principaux pays d'origine en 2022



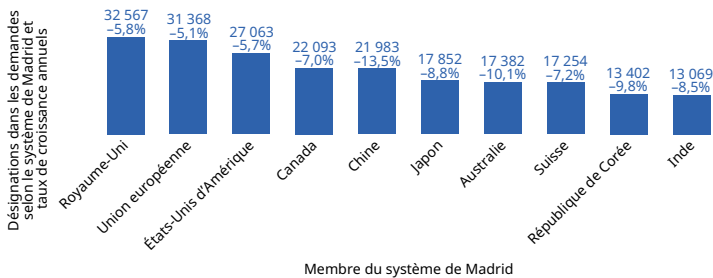
Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Dans quels pays étrangers les déposants selon le système de Madrid cherchent-ils à faire protéger leurs marques?

Pour la deuxième année consécutive, le Royaume-Uni (32 567) a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2022, suivi de l'Union européenne (UE) (31 368). En raison du Brexit, les titulaires de marques ne pouvaient plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) une fois terminée la période de transition le 31 décembre 2020. Désormais, lorsqu'ils utilisent le système de Madrid, les titulaires doivent désigner le Royaume-Uni séparément s'ils veulent faire protéger des marques sur le territoire de ce membre du système de Madrid. Le Royaume-Uni et l'UE étaient suivis par les États-Unis d'Amérique (27 063) et le Canada (22 093), qui a devancé la Chine (21 983) à la cinquième place, devenant ainsi le quatrième pays le plus désigné par les propriétaires de marques à l'étranger (figure 5).

Pour la deuxième année consécutive, le Royaume-Uni a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2022. En raison du Brexit, les titulaires de marques ne peuvent plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'EUIPO. Les États-Unis d'Amérique, le Canada, la Chine et l'UE ont aussi reçu un nombre élevé de désignations.

5. Désignations dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres les plus désignés du système de Madrid, 2021



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Les 20 principaux membres désignés du système de Madrid, pris ensemble, ont reçu environ 65% de l'ensemble des désignations effectuées dans les demandes selon le système de Madrid déposées en 2022. En incluant la Chine, neuf des 20 premiers membres désignés du système de Madrid étaient des pays à revenu intermédiaire, notamment le Brésil (11 340), l'Inde (13 069), le Mexique (12 400) la Fédération de Russie (11 504) et la Türkiye (9463). L'ensemble des 20 principales destinations pour les enregistrements internationaux de marque demandés par l'intermédiaire du système de Madrid ont enregistré une baisse par rapport aux désignations de 2021, la Fédération de Russie enregistrant le plus fort recul (32%), suivie de la Chine (13,5%), de la Nouvelle-Zélande (11,4%), de l'Australie (10,1%), de la République de Corée (9,8%) et du Japon (8,8%). Le Mexique (4%) est le membre le plus désigné qui a connu le déclin annuel le plus faible.

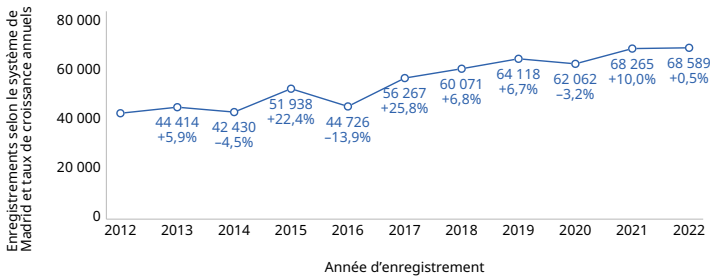
Statistiques concernant les enregistrements internationaux selon le système de Madrid, les renouvellements et les enregistrements actifs

68 589 enregistrements internationaux délivrés à des propriétaires de marques dans le monde en 2022, soit une légère augmentation (0,5%) par rapport à 2021.

En 2022, l'OMPI a enregistré 68 589 enregistrements selon le système de Madrid, soit quelque 41 950 de plus qu'en 2012. Le nombre d'enregistrements pour 2022 a représenté environ 325 enregistrements de plus qu'en 2021 (figure 6). La tendance à long terme des enregistrements selon le système de Madrid est similaire à celle des demandes; toutefois, l'évolution du nombre d'enregistrements d'une année à l'autre peut être plus marquée pour les enregistrements que pour les demandes. Le nombre d'enregistrements peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, comme le temps de traitement des demandes par les offices d'origine avant leur transmission au Bureau international de l'OMPI ou le temps de traitement nécessaire au niveau du Bureau international, qui tient compte de la procédure de notification des irrégularités et des délais dans lesquels les déposants et les offices peuvent y remédier.

En 2022, 68 589 enregistrements selon le système de Madrid ont été délivrés au total aux propriétaires de marques, soit une légère augmentation (0,5%) par rapport à 2021.

6. Évolution des enregistrements internationaux de 2012 à 2022



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Comment la tendance des désignations postérieures a-t-elle évolué dans le temps?

Grâce en partie aux adhésions au système de Madrid et au fait que les propriétaires soient incités à étendre la protection aux territoires de ces nouveaux membres en plus des territoires des membres plus anciens, le nombre de désignations postérieures a augmenté, passant de près de 44 240 en 2008 à 59 125 en 2022. Les désignations postérieures sont des demandes faites par les propriétaires de marques qui souhaitent étendre la protection de leurs enregistrements du système de Madrid existants à de nouveaux marchés. En 2022, le nombre de désignations postérieures dans des enregistrements du système de Madrid a diminué de 4% par rapport à 2021, après une progression à deux chiffres en 2021. Si la plupart des demandes de désignations postérieures sont déposées directement par les titulaires auprès du Bureau international, il peut y avoir des variations importantes, d'une année sur l'autre, du nombre de demandes soumises par l'intermédiaire des offices des membres du système de Madrid, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enregistrements internationaux. Le nombre de désignations postérieures a diminué en 2008 et en 2009 durant la crise financière mondiale. En 2009, au plus fort de la crise, le nombre de désignations postérieures a chuté de 18,8%, un recul du même ordre que la baisse considérable de 20,3% du nombre de désignations dans les nouvelles demandes du système de Madrid cette même année.

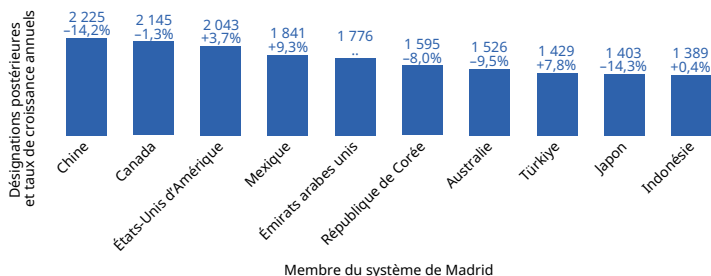
Dans quelle mesure les titulaires d'enregistrements de marques ont-ils eu recours aux désignations postérieures pour étendre la protection de leurs marques à d'autres marchés d'exportation en 2022?

En dépit d'une baisse annuelle à deux chiffres de 14,2%, la Chine (2225) a continué de recevoir le plus grand nombre de désignations postérieures en 2022 et a été le membre le plus désigné postérieurement chaque année depuis 2004 (figure 7). La Chine était suivie du Canada (2145), qui a adhéré au système de Madrid en 2019 seulement, et des États-Unis d'Amérique (2043).

Du fait d'une croissance exceptionnelle de 9,3%, le Mexique (1841) est passé de la huitième place en tant que membre ayant reçu le plus grand nombre de désignations postérieures en 2021 à la quatrième place en 2022. Le Mexique était suivi des Émirats arabes unis (1776), qui ont démarré à la cinquième place après avoir adhéré au système de Madrid en 2021 seulement, devenant ainsi l'un des principaux pays où les titulaires d'enregistrements du système de Madrid ont cherché à étendre la protection de leurs marques.

La Chine a reçu la plupart des désignations postérieures chaque année depuis 2004. Elle était suivie, en 2022, par le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et les Émirats arabes unis.

7. Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres du système de Madrid les plus fréquemment désignés en 2022



.. signifie non disponible

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Les 20 principaux pays membres désignés du système de Madrid ont reçu plus de la moitié (51,1%) de toutes les désignations postérieures en 2022, une part semblable à celle de 2021. Douze de ces pays membres ont reçu moins de désignations postérieures en 2022 qu'en 2021, contre deux seulement en 2021. Après que les désignations postérieures pour le Royaume-Uni ont chuté (37,2%) de 2183 en 2021 à 1371 en 2022, ce pays est passé de la deuxième à la treizième place du classement des membres du système de Madrid ayant reçu le plus de désignations postérieures en 2022.

De même, le nombre de désignations postérieures pour la Fédération de Russie a rapidement diminué (38,7%) en 2022; en 2021, elle était classée cinquième, mais a quitté la liste des 20 membres du système de Madrid les plus désignés postérieurement en 2022.

Neuf des 20 membres du système de Madrid les plus désignés postérieurement en 2022 étaient des pays à revenu intermédiaire, ce qui traduit l'attrait très répandu des marchés en développement pour les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid cherchant à étendre la protection de leurs marques.

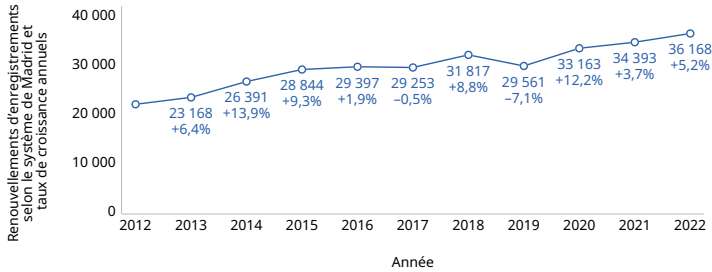
Les 15 principaux membres désignés du système de Madrid ont reçu le plus grand nombre de désignations postérieures de la part de titulaires d'enregistrements établis en Allemagne ou aux États-Unis d'Amérique. Le Japon constituait la deuxième principale origine des désignations postérieures reçues pour ses voisins asiatiques que sont l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. La Suisse était la deuxième principale origine des désignations postérieures pour les États-Unis d'Amérique. Dans les cas des Émirats arabes unis, l'Italie était la deuxième principale origine. En outre, l'Italie constituait la troisième principale origine pour l'Australie, le Canada, le Mexique et la Türkiye.

Renouvellement d'environ 36 200 enregistrements internationaux en 2022.

Les titulaires ont procédé à 36 168 renouvellements en 2022, ce qui représente une augmentation de 5,2% par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements sur une année donnée dépend à la fois du nombre d'enregistrements et du nombre de renouvellements inscrits 10 ans plus tôt. Par conséquent, la tendance observée dans la figure 8 n'illustre que partiellement l'évolution des enregistrements, avec un décalage de 10 ans. Le nombre de renouvellements en 2022 a presque doublé au regard du nombre enregistré en 2008, et marquait une tendance à la hausse en dépit de légères baisses accusées en 2009, 2011 et 2017 et d'une baisse plus marquée de 7,1% en 2019.

En 2022, les renouvellements des enregistrements internationaux selon le système de Madrid ont augmenté de 5,2% pour atteindre 36 168 renouvellements. Les renouvellements ont suivi une tendance à la hausse au cours des 10 dernières années, malgré une baisse au cours de deux des années présentées.

8. Évolution des renouvellements d'enregistrements internationaux de 2012 à 2022



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

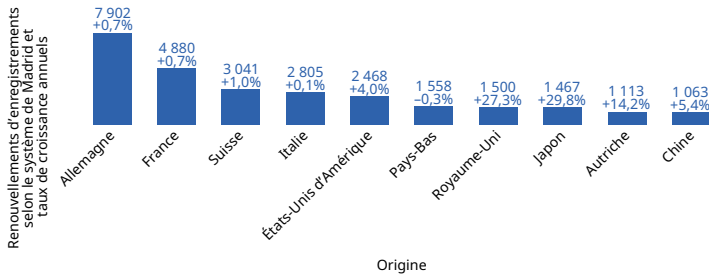
Les titulaires d'enregistrements établis en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie ont déposé le nombre le plus élevé de renouvellements en 2022.

Les titulaires établis en Allemagne (7902), en France (4880), en Suisse (3041) et en Italie (2805) ont enregistré le nombre le plus élevé de renouvellements selon le système de Madrid en 2022 (figure 9). Cela traduit leur adhésion de longue date au système de Madrid. Ensemble, ces quatre origines ont représenté plus de la moitié (52%) des renouvellements comptabilisés en 2022, et les titulaires d'enregistrements établis dans ces pays ont tendance à accumuler d'importants stocks d'enregistrements internationaux à travers les décennies.

Parmi les 10 principales origines, le Japon (+29,8%) et le Royaume-Uni (+27,3%) ont enregistré une hausse supérieure à 25%. À l'inverse, les Pays-Bas (0,3%), classés sixièmes, ont enregistré une baisse annuelle.

Quatre pays européens – l’Allemagne, la France, l’Italie et la Suisse – ont représenté plus de la moitié (51,5%) des renouvellements comptabilisés en 2022, ce qui témoigne de leur adhésion de longue date au système de Madrid et de leurs vastes stocks d’enregistrements internationaux existants devant être renouvelés.

9. Renouvellements d’enregistrements internationaux pour les 10 principales origines en 2022



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Environ la moitié (50,3%) des enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid en 1891 demeurent actifs.

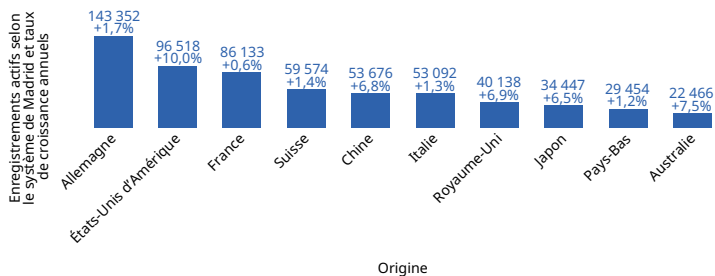
Sur les 1,7 million d'enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid, près de la moitié (855 749) demeuraient actifs – c'est-à-dire qu'ils étaient toujours en vigueur – en 2022. S'élevant à quelque 520 600 en 2008, le nombre d'enregistrements actifs selon le système de Madrid a augmenté d'environ 2 à 5% chaque année depuis lors. En 2022, le nombre total d'enregistrements actifs a augmenté de 3,9%.

Les titulaires de seulement cinq pays, à savoir l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Suisse et la Chine, détenaient plus de la moitié (51,3%) de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid en 2022.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid domiciliés en Allemagne (143 352) détenaient le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs en 2022; ils étaient suivis des titulaires établis aux États-Unis d'Amérique (96 518), en France (86 133), en Suisse (59 574) et en Chine (53 676) (figure 10). La Chine, qui a connu une croissance considérable (6,8%), a devancé l'Italie dans le classement des cinq pays détenant le plus d'enregistrements actifs en 2022. Pris ensemble, les titulaires des 10 principaux pays d'origine possédaient environ 72% de l'ensemble des enregistrements internationaux actifs en 2022. Outre l'augmentation relativement forte observée en ce qui concerne les titulaires d'enregistrements établis en Chine, les titulaires des principaux pays d'origine établis en Australie (+7,5%), au Japon (+6,5%), au Royaume-Uni (+6,9%) et aux États-Unis d'Amérique (+10%) ont également vu leur stock d'enregistrements actifs selon le système de Madrid le plus augmenté entre 2021 et 2022.

En 2022, les titulaires établis en Allemagne continuaient de détenir le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs selon le système de Madrid, devant les titulaires établis aux États-Unis d'Amérique, en France, en Suisse et en Chine.

10. Enregistrements internationaux actifs concernant les 10 principales origines en 2022



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Statistiques concernant l'administration, les recettes et les taxes

En 2022, près de neuf demandes internationales selon le système de Madrid sur dix ont été transmises au Bureau international par voie électronique plutôt que sur papier, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2012, année où moins de la moitié de l'ensemble des demandes ont été transmises par voie électronique.

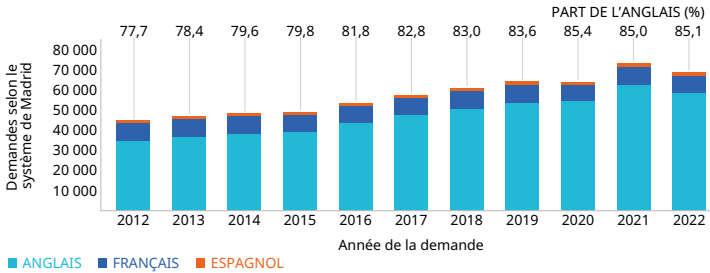
La transmission électronique a été introduite en 1998 et représentait alors seulement 0,2% du nombre total de transmissions au Bureau international de l'OMPI. Depuis lors, la part des demandes reçues par voie électronique par le Bureau international a considérablement augmenté. En 2022, près de 87,1% de l'ensemble des demandes internationales ont été transmises par voie électronique, contre 45,6% 10 ans auparavant.

Quatre demandes internationales sur cinq sont déposées auprès du Bureau international en anglais.

En 2022, 85,1% des demandes selon le système de Madrid ont été déposées en anglais, 12,3% en français et 2,6% en espagnol (figure 11). Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais. La faible proportion de demandes déposées en espagnol depuis que l'espagnol est devenu une langue officielle du système de Madrid en 2004 est due au fait que cinq pays hispanophones seulement sont membres du système de Madrid à ce jour (Chili, Colombie, Cuba, Espagne et Mexique), l'Espagne étant le seul pays à figurer parmi les 20 principales origines des demandes internationales.

Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais.

11. Évolution des demandes par langue de dépôt de 2012 à 2022



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2023.

Un peu plus de la moitié de l'ensemble des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international en 2022 satisfaisait à toutes les conditions de forme.

Le Bureau international considère comme irrégulières les demandes internationales qui ne satisfont pas à toutes les conditions de forme, y compris le classement des produits et services conformément à la classification internationale de Nice. Le Bureau international en informe alors à la fois l'office de propriété intellectuelle du membre désigné du système de Madrid et le déposant. La correction des irrégularités incombe à l'office de propriété intellectuelle d'origine ou au déposant, selon la nature de l'irrégularité. En 2022, 51,8% des demandes selon le système de Madrid satisfaisaient à toutes les conditions de forme. Cela signifie que 48,2% des demandes selon le système de Madrid contenaient des irrégularités qui concernaient pour une grande partie le classement. Chaque année depuis 2012, plus d'un tiers des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international contenaient des irrégularités.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid ont soumis 82% de leurs désignations postérieures directement à l'OMPI en 2022.

Les titulaires d'un enregistrement selon le système de Madrid peuvent demander la désignation postérieure de membres du système de Madrid par l'intermédiaire de leur office respectif ou directement auprès du Bureau international. Depuis 2018, les titulaires ont transmis plus de 80% des demandes de désignations postérieures directement au Bureau international sans passer par leur office national ou régional. Les demandes déposées par des titulaires qui choisissent cette voie ont augmenté, passant de quelque 22% en 2008 à 82% du total en 2022.

Le nombre de changements de titulaires d'enregistrements internationaux reste relativement faible.

Un enregistrement international peut changer de titulaire suite à la cession d'une marque, à la fusion d'une ou de plusieurs entreprises, à une décision de justice ou pour d'autres raisons. La modification est subordonnée à l'inscription du nouveau propriétaire comme nouveau titulaire de l'enregistrement dans le registre international et à la satisfaction par le nouveau titulaire des conditions requises pour la détention d'un enregistrement international. Il s'agit notamment d'être ressortissant d'un membre du système de Madrid, d'être domicilié sur le territoire d'un membre du système de Madrid ou d'avoir un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans le pays ou la région d'un membre du système de Madrid.

En 2022, le Bureau international a enregistré 22 774 changements de titulaires d'enregistrements internationaux. Cela représente environ 2625 changements (2,7%) de plus qu'en 2021 et le nombre le plus élevé jamais enregistré. La part des enregistrements actifs faisant l'objet d'un changement de titulaire chaque année est faible et est restée relativement stable au fil du temps, représentant tout au plus 2-3% de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid.



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél. : +41 22 338 91 11
Tlcp. : +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2023



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

La licence Creative Commons (CC)
ne s'applique pas aux images et au
contenu de la présente publication qui
n'appartient pas à l'OMPI.

Couverture : Getty Images /
jcarroll-images; sellingpix

Référence OMPI 940/23/ExSum/FR
DOI : 10.34667/tind.48069